

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST
MUNICIPALITÉ DE LABRECQUE



AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT N° 374-20 & 375-20

Aux personnes et organismes intéressés par des projets de règlements modifiant le règlement de zonage N° 300-07 et le règlement sur les permis et certificats N° 303-07.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

- 1- Que lors d'une séance tenue le 3 février 2020, le Conseil de la municipalité de Labrecque a adopté les projets de règlements N° 374-20 & N° 375-20 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage N° 300-07 et le règlement sur les permis et certificats N° 303-07, soit :
 - Autoriser et régir l'hébergement temporaire/permanent des travailleurs agricoles ;
 - Régir les documents requis pour l'émission des permis destinés à l'hébergement temporaire/permanent des travailleurs agricoles ;
 - Modifier les dispositions applicables aux honoraires exigés pour l'émission des permis de construction destinée à l'hébergement temporaire-permanent des travailleurs agricoles ;
 - Modifier les dispositions générales concernant les bâtiments accessoires pour inclure des largeurs minimales à respecter;
 - Faire une concordance au niveau des occupations des terrains conformes aux règlements d'urbanisme (nombres de bâtiments accessoires) ;
 - Ajouter des distances séparatrices minimales relatives aux installations d'élevage ;
 - Autoriser l'élevage de poules urbaines ;
 - Ajouter des normes concernant le stationnement et le remisage des embarcations de plaisance ;
- 2- Que ces projets de règlements visent l'ensemble du territoire de la municipalité de Labrecque.
- 3- Que le projet de règlement N° 374-20 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire, notamment en ce qui concerne les usages autorisés, les marges d'implantation.
- 4- Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le **mercredi le 19 février à 18h30** à la salle du Conseil municipal. L'objet de cette assemblée est d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ces projets de règlements. Au cours de cette assemblée, le Conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de leur adoption.
- 5- Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures habituelles d'ouverture.

Donné à Labrecque,
ce 10 février 2020
Suzanne Couture
Secrétaire trésorière.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Suzanne Couture, Directrice générale, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi,
Suzanne Couture.
Directrice générale et secrétaire-trésorière.
le 10 février 2020.